



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/07/2022

DELIBERATION N° 039-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Marie-France MAUREL et Bernard ROQUE

Pouvoirs : Marie-France MAUREL donne pouvoir à Fabien Schurrer
Bernard ROQUE donne pouvoir à Jean-Luc Carminati

Monsieur Fabien SHURRER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**SOCLE NUMERIQUE –
COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE**

Monsieur Le Maire donne rappelle à l'assemblée qu'un appel à projet concernant un socle numérique pour les écoles élémentaires a été lancé en 2021 par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

Le conseil municipal ayant voté à l'unanimité la délibération N° 040-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de financement, celle-ci a été signée le 03 janvier 2022.

Suite à l'envoi du dossier ainsi que des devis, la commune a obtenu une aide financière de 7 350.00 € pour l'équipement numérique.

La commande du matériel informatique, détaillée comme suit, peut donc être effectuée :

- 1 chariot « classe mobile »
- 13 ordinateurs portables (élèves)
- 13 casques stéréo jack
- 6 casques Bluetooth
- 5 ordinateurs portables (enseignants)
- 2 lecteurs DVD

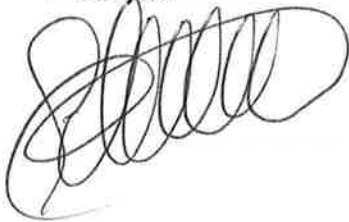
**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE la commande du matériel informatique destiné à l'école « Grand Cèdre »

DIT que les crédits ont été prévus au budget 2022

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Fabien SCHURRER



Acte rendu exécutoire le .../07/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../07/2022
et publication ou notification du .../07/2022

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.